

PARTENAIRES

1. Présentation

Jurisguide est le résultat d'un travail collaboratif porté par plusieurs établissements qui participent à son développement et à sa mise à jour.

A ce jour, ce réseau regroupe la BIU Cujas, les SCD de Lille, Lyon 3, Paris 1, Paris 2, Paris Ouest, Paris 13, Toulouse 1, Tours, Nice-Sophia Antipolis, Aix-Marseille, le service de la documentation et de l'édition de l'Université de Lorraine, la Documentation de la Faculté de droit et de sciences sociales de Poitiers, BAPSO (Bibliothèques et Appui à la Science Ouverte) - Grenoble-Alpes représentés par un ensemble de contributeurs :

- Isabelle Le Manchec (BIU Cujas)
- Laëtitia Nicolas (BIU Cujas)
- Ophélie Wang (BIU Cujas)
- Laurence Baudet (SCD Lyon 3)
- Marie-Line Bordes Voisin (SCD Université Paris Panthéon Assas)
- Damien Bouliau (SCD Toulouse 1 Capitole)
- Katia Déroutard (SCD Université de Tours)
- Stéphane Doussin (BU Edgar Morin Université Sorbonne Paris Nord)
- Isabelle Gras (SCD Aix-Marseille Université)
- Géraldine Huyghe (SCD Université de Lille)
- Eric Kittirath (SCD Paris1)
- Aneta Pairis (BAPSO [Bibliothèques et Appui à la Science Ouverte] - Grenoble-Alpes)
- Anne Pandelé (SCD Université Côte d'Azur)
- Virginie Paul (SDC -Université Paris Nanterre)
- Claire Rigal (Bibliothèque universitaire - Université de Lorraine)

	 Bibliothèque Cujas	 UGA BU Université Grenoble Alpes	
	 Université de Lille		
			
			

En 2016, La bibliothèque Cujas a entrepris et financé la refonte du Jurisguide. Sous la direction de Jean-Emile Tosello-Bancal, ce travail a été réalisé par Isabelle Le Manchec (Chef de projet), Sylvie Chevillotte, Marie Demarquet, Stéphanie Jaunault, Mebrouk Leulmi ainsi que l'équipe de la DSIUN de l'Université de Paris1. Isabelle Fructus (coordinatrice du Jurisguide entre 2008 et 2015) a initié et accompagné la nouvelle évolution du site.

Jurisguide ayant 23 ans d'existence, sous diverses formes, on rappellera ci-dessous les noms des rédacteurs qui ont collaboré, à divers moments, à la vie du site (leur affiliation au moment de leur participation est indiquée entre parenthèses) :

- Camille André (SCD Paris Ouest)
- Asma Alouane (BIU Cujas)
- Cécile Bolard (BIU Cujas)
- Karim Boualem (BU Paris 13)
- Céline Broussey (SCD Toulouse 1 Capitole)
- Maria-Livia Cadis (SCD Nice Sophia Antipolis)
- Claire Canto (Service de la documentation et de l'édition de l'Université de Lorraine)
- Cyprien Caraco (BIU Cujas)
- Sylvie Chevillotte (BIU Cujas)
- Jocelyne Colleoni (SCD Nice Sophia Antipolis)
- Emmanuel Courtine (BIU Cujas)
- Florence Danel (Lille 3)
- Cyrielle Danzin (BIU Cujas)
- Carole De Bonnefond (SCD Paris 1)
- Dorothée Daluzeau (SCD Tours)
- Lucienne Dedieu-Urios (SCD Toulouse 1 Capitole)

- Nadine Deniaud (SCD Paris Nanterre)
- Vanessa Derouen (BU Orléans)
- Stéphane Dufournet (BIU Cujas)
- Sylvie Durand (SCD Paris 1)
- Fanny Faltot (SCD Paris Ouest)
- Julie Gakyère (SCD Lille)
- Mona Ghosn (BIU Cujas)
- Lorelei Glasset (BIU Cujas)
- Mathilde Guénot (SCD Toulouse 1 Capitole)
- Antonina Gutta (BIU Cujas)
- Mathilde Herrero (BIU Cujas)
- Alexandre Jameau (BU Orléans)
- Jeanne-Marie Jandeaux (SCD Nice Sophia-Antipolis)
- Anne Jeanson (BIU Cujas)
- Marie-France Juchert (SCD Paris Nanterre)
- Antoine Lasalle (BIU Cujas)
- Gwenola Lencot (Service de la documentation et de l'édition de l'Université de Lorraine)
- Rémy Lérignier (Documentation de la Faculté de droit et de sciences sociales de Poitiers)
- Gaëlle Le Tallec (BU Paris 13)
- Pierre Malié (SCD Paris1)
- Christelle Ndiongue (SCD Lille 2)
- Claire Parguey (BIU Cujas)
- Fabrice Poulain (SCD Lille)
- Cathy Simon-Bloch (ENA)
- Julien Starck (SCD Toulouse 1 Capitole)
- Cécile Swiatek (SCD Paris 2)
- Teddy Théodose (BU Paris 13)
- Dounia Thérond (SCD Nice Sophia-Antipolis)
- Sylviane Toussaint (BIU Cujas)
- Pauline Walteregny (SDC -Université Paris Nanterre)

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)

[Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).